

DEC n° 065/2024

DECISION

Objet : signature d'un contrat d'engagement avec l'association la Roulotte Ruche le samedi 21 septembre 2024 dans le cadre des journées du patrimoine.

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la proposition de La Roulotte Ruche
- Le Maire soussigné,

DECIDE :

ARTICLE 1 : est signé avec La Roulotte Ruche – 29 Rue Jules Ferry – 59260 Hellemmes-Lille, un **contrat d'engagement en vue de proposer une prestation musicale par « L'armée du Chahut »**, aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire :

Association La Roulotte Ruche, représentée par Damien Decoster- 29, rue Jules Ferry 59260 Hellemmes-Lille
N° de SIRET :478 498 967 00056 N° de Licence : L-R-208346

Date, horaires et lieu : le samedi 21 septembre pour deux représentations en 14h et 17h30.

Prix de cession, 2890,00 € (Deux mille huit cent quatre-vingt-dix euros)

Montant : 2890,00€ (Deux mille huit cent quatre-vingt-dix euros)

Cette somme correspond au cachet et aux frais.

L'organisateur prendra en charge les repas et boissons pour 8 personnes.

Date de signature du contrat : le 17/05/2024

ARTICLE 2 : la présente décision sera portée au registre des délibérations de la commune

A Wormhout le 17/ 05/ 2024

Pour le Maire, par délégation, l'adjointe déléguée
Le Maire,

Acte rendu exécutoire par

dépôt en sous-Préfecture le : / / 2024

Publication ou notification le : / / 2024

Pour le Maire, par délégation, l'adjointe déléguée

Le Maire,

David CALCOEN

Florence DEHONDT

